

Mise au concours

Prix «Interprofessionnalité» de l'ASSM 2021

Les développements en médecine rendent les décisions et les interactions au sein du système de santé de plus en plus complexes; dès lors, une collaboration efficace entre les différent.e.s professionnel.le.s est de plus en plus un gage de qualité dans la prise en charge des patient.e.s. La collaboration interprofessionnelle (CIP) n'est toutefois pas un concept universel; elle doit, au contraire, être mise en œuvre à la fois dans le contexte spécifique et au niveau supra-institutionnel.

Le Prix «Interprofessionnalité» de l'ASSM, décerné pour la première fois en 2016, a pour objectif de récompenser et de mettre en avant des exemples de bonnes pratiques dans le système de santé suisse. Il entend apporter soutien et conseil lors de la mise en œuvre de l'interprofessionnalité.

Recherche initiatives liées au Covid-19

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, beaucoup de choses ont changé: pour les personnes, la société, le système de santé, l'économie et dans de nombreux autres domaines de la vie. Les actrices et acteurs du système de santé sont fortement sollicité.e.s et accomplissent leur travail avec un engagement remarquable. La pandémie a encore renforcé l'importance de la CIP. Quels enjeux et quels changements peut-on identifier? Que pouvons-nous apprendre de cette crise? Des exemples concrets de la pratique récente peuvent apporter des réponses à ces questions. Cette année, l'ASSM met au concours le Prix «Interprofessionnalité» pour la dernière fois, avec un focus sur la «présentation d'initiatives remarquables de CIP pendant la pandémie de Covid-19». Il peut s'agir d'initiatives structurées ou spontanées, de réorientations, de réorganisations, etc.

Toutes les requêtes qui remplissent les critères énoncés ci-dessous seront récompensées par un certificat de reconnaissance et présentées sur le site internet de l'ASSM.

Critères:

- Il s'agit d'une initiative mise en œuvre en 2020 et/ou 2021 (et non pas d'une idée ou d'un concept).
- Au moins trois groupes professionnels à l'activité autonome sont impliqués dans le projet; en conséquence, la requête doit être signée par au moins trois personnes appartenant à des groupes professionnels différents.
- L'initiative se distingue par son originalité et son innovation et/ou par sa mise en œuvre.
- L'initiative est décrite de manière compréhensible et aborde les principaux facteurs de succès et les éventuels obstacles.
- La requête expose comment les patient.e.s et/ou leurs proches sont impliqué.e.s dans le projet en tant que partenaires.
- La requête présente de manière convaincante la valeur ajoutée de l'initiative pour les professionnel.le.s impliqué.e.s.
- La requête fait référence à la Charte 2.0 «La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé» et précise quels éléments de la Charte ont été intégrés à l'initiative (cf. ci-dessous).

- Dans une brève lettre d'accompagnement, une instance hiérarchique supérieure fait part de son évaluation de l'initiative.

Les candidatures pour le Prix doivent être soumises jusqu'au **30 septembre 2021**. Les Prix seront remis dans le cadre d'une manifestation interactive qui se déroulera début 2022. A cette occasion, les initiatives seront discutées avec les patient.e.s et les étudiant.e.s des professions de la santé. L'objectif sera de réunir les points de vue et les besoins des professionnel.le.s de la santé, des étudiant.e.s, des patient.e.s et des autres partenaires en matière d'interprofessionnalité. Les participant.e.s seront informé.e.s des détails en temps utile.

Consignes relatives à la soumission des requêtes

Veillez utiliser le formulaire en ligne pour soumettre votre candidature pour le Prix «Interprofessionnalité» de l'ASSM: assm.ch/prix-interprofessionnalite

A la fin du formulaire, vous serez prié.e d'envoyer par mail une description et une lettre d'accompagnement qui doivent contenir les informations suivantes:

Description

La description de l'initiative doit être transmise sous la forme d'un fichier PDF de 3 pages au maximum, en allemand ou en français.

La description constitue la base pour l'évaluation de l'initiative et doit comprendre toutes les informations nécessaires à l'évaluation conformément aux critères requis (cf. ci-dessus).

Elle contient les éléments suivants: résumé du projet, contexte, objectifs, procédure, résultats (partiels), perspectives.

Lors de l'envoi de la description, veuillez suivre les consignes relatives à la dénomination du fichier: `Prix_interprof_description_requerant_principal_institution.pdf`

Lettre d'accompagnement

La requête comprend une brève lettre d'accompagnement, dans laquelle l'instance hiérarchique supérieure de l'initiative fait part de son évaluation.

Lors de l'envoi de la lettre d'accompagnement, veuillez suivre les consignes relatives à la dénomination du fichier: `Prix_interprof_lettre_requerant_principal_institution.pdf`

Référence à la Charte 2.0 «La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé»

L'ASSM a publié la Charte 2.0 en 2020; celle-ci complète la publication de 2014 en tenant compte des nouvelles connaissances et des nouvelles preuves scientifiques. La Charte contribue à la promotion et à l'implémentation de la collaboration interprofessionnelle au sein du système de santé suisse.

La publication est disponible gratuitement sur le site web de l'ASSM: assm.ch/cip-publications

Andrea Kern, collaboratrice scientifique à l'ASSM (a.kern@samw.ch), se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.